

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement
Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception : 31/07/2012 Dossier complet le : 02/08/2012 N° d'enregistrement : F9112 P022

1. Intitulé du projet

Aménagement de la route de Rochebique entre la RD612 et le chemin de Notre Dame à St Martin (Agde).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom D'ETTORE Prénom GILLES

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale VILLE D'AGDE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale D'ETTORE GILLES, MAIRE

RCS / SIRET 12113114100110391000111 Forme juridique COMMUNE

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique n°6: «Infrastructure Routière» Sous rubrique (d) «Toute route d'une longueur inférieure à 3 kilomètres»	La section de la route à aménager est de 1320 mP (mètre linéaire).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

La nature du projet consiste en un aménagement de la route existante suite à l'apparition de difficultés de circulation, de cohabitation entre usagers véhiculés ou non, à l'absence de systèmes de récupération des eaux pluviales. Globalement, il s'agit d'une section routière en inadéquation avec le devenir de l'Agathois.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont l'amélioration de la sécurité, créer des voies de circulation suffisamment larges pour les véhicules, développer les mobilités diverses sécurisées, améliorer et mettre aux normes les systèmes pluviaux, embellir le secteur par un traitement paysager en adéquation avec la Planèze, concevoir un éclairage public, considérer la composante environnementale pour aboutir à un axe durable.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet par sa phase travaux se déroulera de la manière suivante, à commencer par la réhabilitation de la route existante entre le pont de la route et le giratoire au sud au croisement du chemin de Notre Dame à St Martin. Une phase préparatoire sera effectuée sur 2 mois (15/08 au 15/10/12) puis les travaux s'effectueront sur 4 mois (11/10 au 10/02/13). Une circulation alternative sera mise en place pour permettre l'accès au groupe scolaire et au secteur débouchant sur la route de Rochebique.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet va permettre de sécuriser la circulation VL et PL sur cet axe très emprunté aujourd'hui, permettre une descente satisfaisante des équipements publics environnants (groupe scolaire, centre aquatique, complexe sportif) notamment par les transports en commun. Il permettra également de sécuriser le cheminement des piétons et cyclistes en site propre, tout en préservant les accès riverains.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fait l'objet d'un Dossier loi Sur l'Eau (procédure de déclaration) au titre de l'Article L.214-3 du Code de l'Environnement (rubrique 2.1.5.0)

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Il s'agit d'une procédure de demande au Cas par Cas pour une Etude d'impact suivant l'annexe de l'Article R.122-2 du Code de l'Environnement (rubrique 6, sous section d).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du projet (hectare)	2,9 ha
Longueur voie (mètre linéaire)	1320 m
Largeur voie (mètre)	2 x 3 m
Longueur voie double (mètre)	4 m
Volume retention eau (m ³)	1600 m ³
Surface imperméabilisée supplémentaire (m ²)	10000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse

Route de Rochelongue
34 300 Agde

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 03° 28' 44,2" E Lat. 43° 17' 54" N

Point d'arrivée :

Long. 03° 28' 53,9" E Lat. 43° 17' 08,3" N

Communes traversées :

Agde Uniquement.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Aujourd'hui, l'occupation du sol est définie par des parcelles en fiches, quelques chemins en terre et des zones ayant fait l'objet de "Cabanisation". Selon que le maître foncier est total* (accords amiables) et que le projet considère les accès latéraux existants. Le POS actuel prévoit cet aménagement à travers des emplacements réservés et un règlement de zone propice. De plus le projet est en Adéquation avec le PAOD du futur PLU.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

① SCOT du Biterrois (non approuvé) → Approbation du SCOT prévue en 2012. DOG approuvée en Mars 2012 et PADD en Juillet 2011. Le projet est en adéquation avec ce SCOT.
② Pos d'Agde approuvée par DCM le 9 juin 2000. Le projet est concerné par la zone NC2 (exploitation agricole de Foroval et des Champs Bleues) et INDA (zone naturelle réservée à un golf). Le règlement de ces deux zones n'intervient pas au projet (Autorise les équipements nécessaires aux services publics et aux équipements d'utilité publique). Rappelons les emplacements réservés 46 et 47 propres à l'aménagement de la route et de l'échangeur avec la RD112.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	le projet se trouve sur une commune littorale. Suivant la cartographie de la Loi Littoral il se trouve en "espaces proches du littoral" et en "espaces remarquables". Au regard de l'annexe 8.2 de la prescrite demandée, le projet n'entre pas en contradiction avec les dispositions de la Loi Littoral.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est intégré dans la zone PZ "le volcan et ses pentes" de la ZPPAUP d'Agde. Au regard de la philosophie du projet et des arguments mentionnés dans l'annexe 8.2, le projet n'entre pas en contradiction avec le statut PZ de cette ZPPAUP.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de la vallée de l'Hersault approuvé le 23 novembre 1999. Ce dernier fait l'objet d'une révision suite à une prescription en date du 4 juillet 2011 afin de répondre à la circulaire du 27 juillet 2011. Le projet n'est pas concerné par le risque induit par l'Hersault et le risque littoral suivant la notice d'évaluation des effets du projet sur l'Environnement (Annexe 8.2)
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE de l'aquifère des sables de l'Action de Valras/Agde. Notons que le contexte hydrogéomorphologique, hydrogéologique et géologique (Annexe 8.2) ne montre aucune vulnérabilité de cet aquifère. Le DLE va dans ce sens et montre également l'efficacité des systèmes pluviaux sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le SIC FR 9101416 "Carrière de Notre Dame de l'Agensuillet". Distance: 1200 mètres. La notice en Annexe 8.2 ne mentionne pas d'incidences notables sur le SIC et sur les sites Natura 2000 sur l'Agathois.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effets pressentis restent globalement très faibles. L'éventuelle aggravation de la rupture écologique existante induite par la route de rochetongue est considérée comme forte et permanente. L'ensemble des effets sont mentionnés dans l'annexe 8.2. Toutefois, l'évaluation des effets résiduels montre que la consultation (par la municipalité) de la commission naturaliste permet d'aboutir à un aménagement intégré dans son environnement.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La notice en annexe 8.2 ne mentionne pas d'incidences notables sur les sites Natura 2000. Le contexte du secteur (pas de connexion, distance importante, absence d'espèces rattachées au FSD...) et la prise en compte de la composante naturaliste par la municipalité permettent d'arriver à ce constat.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de moins de 3 ha de zones en friches. Les inventaires ne mentionnent pas une grande richesse de cas milieu sur le plan naturaliste. Sur le plan technique, l'ajout n'est pas important, de plus sur le plan foncier, la maîtrise est totale (concord, amiables trouvés).

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notons toutefois le risque routier important suite à la configuration de la route actuelle. Le projet recevra le phénomène et ira dans le sens d'un effet positif.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	o Risque incendie faible suite à la nature des formations végétales en place. Toutefois le projet sera soumis aux dispositions de l'Arrêté Préfectoral propre au débroussaillage. En outre, la nouvelle route favorisera une bonne accessibilité au secours et sa configuration (espace vert/couleur) est propice à la réduction de l'occurrence de ces phénomènes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude acoustique a été réalisée (Annexe 8.2). Elle ne montre pas une aggravation notable des niveaux sonores. Bien qu'une exposition existe, les effets restent faibles dans l'ensemble au regard des temps d'exposition, de l'occupation des usages et de bâtiments ayant fait l'objet de Normes HQE (à proximité). L'ensemble des arguments se trouvent dans l'annexe 8.2.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le positionnement des cradèles (au niveau des giratoires uniquement pour des raisons de sécurité) et de bornes lumineuses pour les mobilité deues, n'inducira pas d'effets notables sur l'environnement du secteur).
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude sur la qualité de l'air a été réalisée (Annexe 8.2). Elle ne montre pas une aggravation notable de la qualité de l'air. Bien qu'une exposition existe, les effets n'ont pas été jugés comme significatifs. L'ensemble des Arguments se trouvent dans l'annexe 8.2.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement de la route existante induira une augmentation des surfaces imperméabilisées. Toutefois, le DCE montre que ce point est maîtrisé à travers des ouvrages de rétention adéquats et des systèmes à pores fins efficaces. L'effet est négligeable et positif (aucun de ces systèmes n'existait sur cette route jadis).
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du présent formulaire et de la nature d'évaluation des effets du projet sur l'environnement (Annexe 6.2) le projet peut être dispensé d'une étude d'impact. Concrètement, la configuration de la route, sa philosophie, la prise en compte de mesures spécifiques à la composante naturaliste (création de continuités artificielles) aigüel fait l'objet d'un engagement de la municipalité (ensemble des mesures prévues dans l'annexe 8.2), des concertations vis à vis du règlement de zones pour les futures zones à urbaniser du futur PLU (vis à vis du bruit), les conclusions du DTE suite à la mise en place d'une gestion qualitative et quantitative des eaux pluviales permettent d'aboutir à des effets résiduels non notables à positifs (création de nouvelles continuités écologiques sur le secteur de la Planèze, inexistantes jusqu'à présent). En conclusion, si l'on analyse ce projet, il présente de nombreux avantages si l'on considère la route actuelle et permet de passer à de nombreuses lacunes actuelles, cette route se veut donc moderne, intégrée dans le contexte communal et durable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
<input checked="" type="checkbox"/>	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
<input type="checkbox"/>	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Evaluation des effets du projet sur l'environnement annexée au récépissé de dépôt d'un formulaire de demande d'examen au cas par cas (Annexe 8.2)

Le document en annexe 8.2 permet de compiler les éléments suivants.

Point du formulaire CERFA	Où trouver l'information dans l'annexe 8.2.
4. Caractéristique du projet.	Partie Présentation et justification du projet.
5. Sensibilité Environnementale	Partie Diagnostic territorial / Partie effets positifs / Partie justification.
6. Caractéristique de l'impact potentiel	Partie effets positifs / Partie justification / Partie mesure.
7. Auto évaluation.	Partie mesures.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Agde

le,

02/07/2012

Signature

